



POLICY PAPER

MOBILITÉS AU SAHEL

RECOMPOSITION DES ITINÉRAIRES MIGRATOIRES ET COOPÉRATION AVEC L'EUROPE

Rapport 6/2026

Institut espagnol d'analyse migratoire (IEAM), en partenariat
avec le Gouvernement des îles Canaries

Résumé exécutif

La coopération migratoire entre les États européens et les pays du Sahel reste marquée par une divergence de priorités qui conditionne sa portée politique et opérationnelle. La place centrale occupée par le contrôle des frontières et la réadmission dans l'agenda européen coexiste avec les besoins sahéliens liés aux déplacements internes, à la mobilité régionale et à la réintégration. Ce décalage affecte la légitimité des accords et la capacité des institutions à répondre aux dynamiques des territoires d'origine, de transit et d'accueil.

Le présent Policy Paper analyse ces tensions à partir des échanges qui ont eu lieu lors du troisième atelier du Forum de dialogue Sahel-Europe, qui s'est tenu à Madrid du 15 au 17 juillet 2026. Les contributions relatives au Mali, au Niger et à la Libye permettent d'examiner comment l'insécurité, les restrictions à la circulation et la fragmentation du pouvoir transforment les itinéraires migratoires et les conditions de protection. L'analyse replace ces transformations dans leur contexte régional, en tenant compte des stratégies des personnes en déplacement ainsi que des intérêts des États et des acteurs intervenant sur ces parcours.

Les observations sur le Mali montrent une adaptation des réseaux de facilitation aux contrôles et à l'insécurité, accompagnée de formes d'exploitation liées à l'endettement pendant le transit. En Libye, la fragmentation de l'autorité limite les garanties que peuvent offrir les accords de gestion des migrations. De son côté, l'expérience du Niger met en évidence la pression que les déplacements internes exercent sur les services et les moyens de subsistance des communautés d'accueil. Ces situations exigent d'évaluer les politiques à l'aune de leurs effets sur les territoires, au-delà des résultats enregistrés aux frontières européennes.

Les négociations sur le retour concentrent une grande partie de ces tensions. Pour les pays du Sahel, la réadmission comporte des coûts politiques et économiques liés aux relations avec leurs diasporas, à l'importance des transferts de fonds et aux capacités de réintégration. Sa viabilité dépend de conditions qui vont au-delà de l'identification des ressortissants ou de la délivrance de documents de voyage. Dans les territoires touchés par le conflit et la perte des moyens de subsistance, les accords doivent prendre en compte les possibilités d'insertion économique et la capacité des services locaux à prendre en charge les personnes rapatriées.

Le document propose de renforcer la dimension territoriale de la coopération et d'accorder davantage d'importance aux priorités sahéliennes dans son financement. Cela implique d'intégrer la protection dans le suivi des itinéraires, de soutenir l'accueil et de subordonner le retour à des conditions de réintégration vérifiables. La préservation de la mobilité intrarégionale et l'accès effectif à des voies régulières vers l'Europe sont également nécessaires pour construire un partenariat qui réponde aux intérêts des deux parties.

Messages stratégiques

1. Évaluer les effets régionaux du contrôle migratoire.

Le déplacement des itinéraires modifie les coûts, l'exposition à la violence ainsi que l'adaptation et la professionnalisation des réseaux de criminalité organisée. Ces effets doivent être pris en compte dans le bilan des accords.

2. Consolider le financement des territoires d'accueil.

Les programmes de coopération devraient offrir aux administrations locales et aux organisations d'accueil un financement permettant de planifier les services et de maintenir les équipes au-delà de la réponse initiale. L'investissement doit profiter tant aux personnes déplacées qu'aux communautés d'accueil, en accordant une attention particulière aux services partagés et aux opportunités d'insertion économique.

3. Lier le retour aux conditions de réintégration sur le terrain.

Les accords de retour doivent inclure une évaluation des conditions de sécurité, d'emploi et d'accès aux services dans les territoires d'arrivée.

4. Assurer la continuité de la mobilité régionale et rendre les voies régulières accessibles.

La coordination entre les pays du Sahel et leurs voisins devrait donner la priorité à la clarté documentaire, à la protection consulaire et aux conditions de circulation des travailleurs et des commerçants. Les accords avec l'Europe doivent examiner leurs effets sur ces mobilités et lier les engagements d'ouverture à des procédures accessibles, prévisibles et en phase avec la demande de main-d'œuvre.

1. Introduction

Les mobilités sahéliennes s'inscrivent dans des systèmes régionaux de travail, de commerce et de circulation familiale dont la continuité a été perturbée par la détérioration de la sécurité. Les déplacements forcés se superposent aux parcours professionnels, aux séjours temporaires et aux mouvements vers les pays voisins, sans qu'il existe de parcours unique menant du lieu d'origine à l'Europe. Les décisions migratoires évoluent au cours du trajet, en fonction des conditions de sécurité, des ressources disponibles et des opportunités d'insertion.

Cette diversité a des conséquences sur l'analyse des politiques migratoires. La distinction entre pays d'origine, de transit et de destination s'avère insuffisante lorsqu'un même territoire accueille des populations déplacées, des travailleurs d'autres pays et des personnes expulsées d'Afrique du Nord. Une intervention sur un segment de la route peut modifier les conditions de circulation sur d'autres segments, transférant ainsi les coûts et les responsabilités vers des localités qui disposent de peu de moyens pour les assumer.

Le troisième atelier du Forum de dialogue Sahel-Europe a abordé ces questions grâce aux contributions d'experts, de décideurs politiques, de diplomates et de représentants de la société civile du Maghreb, du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

2. Réorganisation des itinéraires et des économies de facilitation

La combinaison de l'insécurité et des restrictions à la circulation modifie les conditions d'accès aux couloirs sahéliens. Dans les régions du nord du Mali, l'organisation du trajet dépend de plus en plus de la capacité à mobiliser des contacts, des ressources logistiques et des informations sur les contrôles. Cette fonction d'intermédiation acquiert une valeur économique accrue à mesure que les possibilités de circulation autonome diminuent et que l'incertitude quant à l'itinéraire augmente.

Les réseaux s'adaptent en recourant à des convois nocturnes, au GPS et aux communications par satellite. L'utilisation de ces outils permet de coordonner les déplacements dans des territoires où la couverture est faible et de contourner les mécanismes de surveillance. Leur importance va au-delà de la simple intégration de la technologie : elle témoigne de la capacité des intermédiaires à réorganiser le transport en réponse aux changements politiques et militaires, tandis que les migrants disposent d'une marge de manœuvre bien plus réduite pour modifier les conditions du voyage.

L'interaction avec le conflit ajoute une difficulté spécifique. Il existe un risque de confusion entre les convois de voyageurs et les mouvements liés à des groupes armés en raison de la similitude de certaines pratiques logistiques. Les déplacements nocturnes et les moyens de communication utilisés peuvent compliquer l'identification du caractère civil d'un convoi par les systèmes de surveillance.

Les restrictions modifient également la répartition des coûts et des risques. L'abandon des axes habituels au profit de pistes plus reculées prolonge l'exposition aux pannes, au manque de ravitaillement et à la violence, et réduit les possibilités d'assistance. Par ailleurs, la nécessité de recourir à de nouveaux services ou de financer des étapes supplémentaires renforce la dépendance vis-à-vis des intermédiaires. Lorsque les ressources s'épuisent en cours de route, l'endettement peut permettre la poursuite du voyage et se transformer ensuite en un mécanisme de contrainte.

Les observations de terrain présentées concernant le Mali font état de situations de travail forcé et de rétention liées à des dettes de transport. Bien que le fait de faciliter un déplacement irrégulier ne revienne pas en soi à de la traite, ces pratiques montrent comment le contrôle logistique peut se transformer en exploitation. La réponse doit distinguer les rôles des acteurs impliqués et identifier ceux qui tirent profit de la contrainte.

L'évolution récente au Niger permet de nuancer l'importance de la réglementation dans ces processus. L'étude de Global Initiative Against Transnational Organized Crime souligne que l'abrogation, en novembre 2023, de la loi de 2015 qui avait criminalisé les activités de transport de migrants a permis à une partie de celles-ci de reprendre ouvertement leurs activités. Les départs vers l'Algérie et la Libye ont augmenté, sans toutefois retrouver les niveaux d'avant 2015, dans un contexte toujours marqué par l'insécurité et les fermetures de frontières.¹ Les changements réglementaires produisent des effets au sein d'un environnement régional susceptible de faciliter ou de limiter leur portée.

L'évaluation des mesures de contrôle devrait s'appuyer sur cette relation entre réglementation, conflit et économie du transit. Connaître les détours, les coûts et les conditions d'assistance permet d'évaluer si une intervention réduit les risques et les coûts ou si elle les déplace vers d'autres territoires. Une baisse du transit observée dans un couloir ne fournit qu'une information partielle si l'on n'examine pas ce qui se passe sur les itinéraires alternatifs.

3. La Libye et les limites de la coopération dans un contexte de fragmentation politique

La Libye concentre plusieurs des difficultés qui entravent la gestion des mobilités entre le Sahel et la Méditerranée. Sa position en tant qu'espace de transit s'accompagne de fonctions d'emploi temporaire et de séjour permanent, tandis que la fragmentation de l'autorité conditionne tant la circulation que les possibilités de protection. Les trajectoires qui convergent vers le pays dépendent, en outre, de décisions et de conflits situés au-delà de ses frontières.

En ce qui concerne les changements récents du contexte, on a observé une réorientation de certains itinéraires depuis le Niger vers l'Algérie, via Arlit, avant d'atteindre l'ouest de la Libye. On signale également les liaisons entre le nord du Tchad, les zones d'extraction d'or du Tibesti et Sebha, dans le Fezzan.

Ces itinéraires mettent en évidence le lien entre les restrictions aux frontières et les activités économiques qui permettent de financer le transit. Les zones minières et les centres urbains peuvent devenir des étapes de travail ou d'attente, modifiant ainsi la durée et la destination du projet migratoire.

La distinction entre transit et installation s'avère particulièrement limitée dans ce contexte. Un séjour initialement temporaire peut se prolonger en raison de la nécessité de réunir des ressources, de l'interruption d'un itinéraire ou de l'impossibilité de sortir d'une situation d'exploitation. Pendant cette période, les conditions d'accès à l'emploi et à la protection sont tout aussi importantes que les possibilités de poursuivre vers la côte.

La fragmentation du pouvoir affecte directement la viabilité des accords de coopération. La capacité formelle d'une autorité à prendre des engagements ne garantit pas un contrôle effectif sur tous les acteurs intervenant dans la surveillance, la détention ou le transport. La gestion des migrations s'inscrit dans des relations de pouvoir territoriales et économiques qui déterminent qui peut appliquer une décision et devant quelle instance il doit rendre compte de ses effets.

Le rapport publié en février 2026 par la Mission d'appui des Nations unies en Libye (UNSMIL) et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) documente des violations et des abus généralisés et systématiques à l'encontre des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés au cours des années 2024 et 2025. Il met en évidence l'implication de réseaux de traite et de trafic, de groupes armés et d'acteurs liés à l'État, dans un contexte d'impunité.¹ Ses conclusions soulignent la nécessité d'intégrer les conditions de protection dans l'évaluation de la coopération avec les autorités libyennes.

Pour les partenaires européens, l'identification des interlocuteurs et le suivi de l'utilisation de l'aide constituent donc des enjeux fondamentaux. Le financement des capacités de contrôle doit s'accompagner d'un accès humanitaire, d'une surveillance indépendante et de mécanismes de révision en cas d'abus avérés. Lorsqu'il est difficile de vérifier ces conditions, la possibilité d'évaluer les résultats du soutien apporté s'en trouve également limitée.

L'instabilité institutionnelle exige de conserver une perspective à long terme, sans pour autant négliger l'attention portée aux personnes qui restent dans le pays. La continuité de l'aide fait partie des responsabilités des partenaires internationaux, au même titre que le soutien à des mécanismes efficaces de responsabilisation.

¹ UNSMIL et HCDH (2026). « Business as usual : violations des droits de l'homme et exactions à l'encontre des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés en Libye », février. Le rapport porte sur des faits survenus en 2024 et 2025. [Fiche du rapport dans la bibliothèque du HCDH](#).

4. Déplacements internes et capacité d'accueil au Niger

Le cas du Niger place les déplacements internes au cœur du débat sur les migrations. L'insécurité et la perte des moyens de subsistance exercent une forte pression sur les territoires d'accueil, montrant ainsi comment les conditions postérieures au déplacement influencent l'évolution des parcours.

Le déplacement entraîne souvent l'interruption des activités agricoles, d'élevage ou commerciales, ainsi que la perte d'accès aux ressources qui assuraient la subsistance du foyer. L'arrivée dans une localité relativement plus sûre réduit l'exposition immédiate au conflit, même si la précarité économique et les difficultés d'accès aux services peuvent persister. Si ces conditions se prolongent, elles peuvent favoriser de nouveaux mouvements vers les centres urbains ou d'autres pays. Cette possibilité dépend des ressources, des réseaux et des opportunités disponibles ; elle ne définit pas un parcours commun à l'ensemble de la population déplacée.

La pression sur le logement, l'éducation et les soins de santé affecte également les communautés d'accueil. Lorsque la demande augmente sans augmentation équivalente des ressources, l'accueil peut générer des tensions en matière de répartition et détériorer des services qui présentaient déjà des limites. Le soutien apporté à la population déplacée doit tenir compte de ces effets sur les résidents et renforcer les services partagés. Dans le cas contraire, une réponse axée sur les aides individuelles risque de perpétuer les conditions qui entravent la cohabitation et l'insertion économique.

L'aide nutritionnelle et le soutien à la transformation des aliments doivent être associés à des activités génératrices de revenus, à la formation et à la médiation communautaire. La coordination de ces actions répond à l'interdépendance entre protection, moyens de subsistance et cohésion sociale. Une initiative économique a peu de chances de s'ancrer durablement si l'insécurité alimentaire persiste ou si l'accès aux ressources locales devient une source de conflit.

Les différences liées au genre, à l'âge et à l'autonomie doivent être prises en compte dans la conception de la réponse. Les tâches ménagères peuvent réduire le temps dont disposent les femmes pour se former ou travailler. D'autre part, les personnes âgées ou en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux services de soins lorsque ceux-ci sont éloignés ou qu'elles ne disposent pas de moyens de transport adaptés. Les situations de violence nécessitent des services spécialisés et des conditions permettant de demander de l'aide en toute sécurité. La portée d'un programme dépend de sa capacité à répondre à ces obstacles, ainsi que du nombre de personnes comprises parmi ses bénéficiaires.

Du point de vue de la coopération, le défi consiste à financer cette capacité de réponse au-delà de la situation d'urgence initiale. Les communes et les organisations d'accueil ont besoin d'une perspective à long terme leur permettant de planifier des services et des initiatives d'insertion. La contribution européenne dans ce domaine doit être évaluée à l'aune de ses effets sur les conditions de vie des communautés.

5. Retour et réadmission dans le cadre de la coopération euro-africaine

Les politiques de retour et de réadmission sont au cœur de certaines des principales tensions de la coopération euro-africaine. On note notamment la divergence entre la priorité européenne d'accélérer les retours et les réserves des pays d'origine, liées à la souveraineté et au rôle économique des diasporas. La négociation porte donc sur une relation plus large entre les États, leurs citoyens à l'étranger et les territoires qui bénéficient des ressources issues de l'émigration.

Les difficultés liées à l'identification et à la délivrance des documents de voyage font partie de ce désaccord, mais ne suffisent pas à l'expliquer. L'acceptation d'un accord peut s'avérer politiquement coûteuse lorsqu'on perçoit une coopération axée sur la réadmission, alors que les possibilités de mobilité régulière restent limitées. La confiance dépend également de la réciprocité que les partenaires reconnaissent dans la négociation et de l'attention accordée à leurs priorités économiques et sociales.

La réintégration introduit une deuxième difficulté : le décalage entre le retour administratif et les conditions d'établissement. L'endettement, la perte de revenus et les attentes familiales peuvent limiter les options de la personne rapatriée. Dans les territoires touchés par le conflit, en outre, le lieu d'origine peut ne plus offrir de conditions de sécurité ni de moyens de subsistance. La réintégration doit être planifiée en fonction du territoire sur lequel la personne peut s'installer et des opportunités qui s'y présentent.

Cette perspective permet d'évaluer les limites des aides individuelles. Une aide financière facilite l'arrivée, mais son effet durable dépend de l'accès aux marchés, à l'emploi et aux services. La formation perd de son utilité lorsqu'elle n'aboutit pas à un emploi ; l'entrepreneuriat s'avère fragile s'il repose sur des activités pour lesquelles la demande est insuffisante. La participation des autorités locales, des associations de rapatriés et des communautés d'origine peut améliorer le diagnostic et relier l'accompagnement aux politiques de développement territorial. Pour cela, ces structures ont besoin de ressources leur permettant d'assumer ces fonctions.

L'analyse du retour intègre également les expulsions entre pays africains. Alarme Phone Sahara a recensé au moins 34 236 personnes expulsées d'Algérie vers le Niger, via Assamaka, au cours de l'année 2025. Ce registre comprend différentes nationalités.² Ces mouvements génèrent des besoins d'accueil tant pour les citoyens nigériens que pour les personnes expulsées vers un pays qui n'est pas le leur.

² Alarme Phone Sahara (2025). Assamaka, Niger : Plus de 34 000 personnes expulsées d'Algérie vers le Niger en 2025, 31 décembre. Recensement d'au moins 34 236 personnes de différentes nationalités ; l'organisation souligne les limites de ce décompte. [Consulter le bilan](#).

Les conditions d'arrivée dépendent également du caractère volontaire ou forcé du déplacement et de la possibilité de s'y préparer. Ces différences ont une incidence sur la marge de manœuvre, les informations disponibles et le soutien nécessaire. L'évaluation de la réintégration nécessite d'observer l'accès ultérieur aux documents d'identité, au logement et aux moyens de subsistance, ainsi que la sécurité de la personne. Le recensement des retours reflète la mise en œuvre des procédures ; les conditions postérieures au transfert permettent d'évaluer les résultats de la réintégration.

6. Mobilité régionale et conditions d'une coopération équilibrée

La mobilité intrarégionale constitue une dimension centrale des économies sahéliennes et de leurs relations avec les pays voisins. Le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), effectif depuis le 29 janvier 2025, a soulevé des interrogations quant à la continuité de cette circulation. Dans le communiqué accompagnant ce retrait, l'organisation a demandé de maintenir, jusqu'à nouvel ordre, la reconnaissance des documents de voyage portant son logo, la libre circulation sans visa ainsi que les droits de séjour et d'établissement des citoyens des trois pays.³ Cette disposition visait à préserver les liens régionaux malgré la rupture politique.

Les échanges lors de l'atelier ont mis en évidence la nécessité d'une meilleure coordination africaine en matière de migration. Son utilité se concrétise dans des domaines tels que la documentation, la protection consulaire et les conditions de circulation des travailleurs et des commerçants. Les restrictions qui pèsent sur ces mouvements ont des répercussions sur l'emploi, les échanges transfrontaliers et les revenus des familles. Une coopération organisée par le biais d'accords bilatéraux peut répercuter les coûts sur les pays voisins ou entraver des activités dont dépendent des territoires n'ayant pas participé à la négociation.

À ce titre, les recompositions politiques et sécuritaires en cours dans la région ouvrent de nouvelles possibilités de coopération transfrontalière. Le renforcement de la coordination au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES), ainsi que l'évolution récente des relations entre les pays de l'AES et l'Algérie, pourraient contribuer à développer des cadres de concertation associant les autorités des pays concernés, notamment sur la mobilité, la sécurité des frontières et les activités économiques transfrontalières.

³ CEDEAO (2025). Communiqué de presse concernant le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger, 29 janvier ; publié sur le site web le 30 janvier. La disposition annoncée à ce moment-là est citée, sans présupposer une application uniforme des mesures à tous les postes-frontières. [Consulter le communiqué.](#)

Les voies régulières vers l'Europe constituent une autre dimension de cette réflexion, bien qu'elles répondent à des besoins et à des échelles différents de ceux de la mobilité intrarégionale. Leur crédibilité dépend de l'accès effectif aux procédures et de l'adéquation entre les programmes, les compétences et la demande de main-d'œuvre. Les coûts liés aux documents, les déplacements et l'incertitude quant aux délais peuvent exclure les profils que l'on cherche à atteindre. La mobilité circulaire exige en outre une continuité entre la préparation, le recrutement et la réintégration. Sans cette articulation, l'annonce de nouvelles opportunités se traduit difficilement par une option prévisible pour ses destinataires.

Les diasporas peuvent apporter leur contribution grâce à leur connaissance des marchés, à leurs contacts professionnels et à leurs liens avec les territoires d'origine. L'investissement et la circulation des compétences sont essentiels, mais difficiles à mettre en œuvre : les projets manquent d'interlocuteurs publics stables ou de lien avec les stratégies locales. Les transferts de fonds familiaux remplissent des fonctions propres au soutien des ménages ; leur existence ne garantit pas les ressources nécessaires pour financer des services ou prendre en charge les coûts d'une politique de réintégration.

La dépendance financière conditionne, en fin de compte, la capacité des États africains à mener leur propre programme d'action. Il est donc nécessaire de renforcer les mécanismes de financement internes, sans dépendre exclusivement de la communauté internationale. L'autonomie dans la définition des priorités requiert une capacité budgétaire et une continuité institutionnelle, ainsi qu'un soutien international prévisible. Pour les partenaires européens, une coopération équilibrée implique de financer les priorités convenues en matière d'accueil, d'emploi et de mobilité avec une continuité comparable à celle du contrôle migratoire. La répartition des ressources détermine quels objectifs ont de réelles chances d'être maintenus.

7. Recommandations stratégiques

L'analyse propose quatre priorités pour la coopération entre l'Europe et les pays du Sahel. Leur mise en œuvre nécessite des accords entre les autorités nationales et territoriales, les organismes de coopération et les organisations intervenant sur les routes migratoires et dans les communautés d'accueil. La participation de ces acteurs doit commencer dès la définition des actions et se poursuivre tout au long de leur mise en œuvre et de leur évaluation.

Intégrer les effets régionaux dans l'évaluation du contrôle migratoire

La négociation d'accords frontaliers devrait inclure une analyse des déplacements prévisibles le long des routes et de leurs conséquences sur les territoires voisins. Le suivi doit rendre compte de l'évolution des coûts de transit, des situations d'immobilisation et de l'exposition à la violence, en s'appuyant sur les informations fournies par les organisations locales et les acteurs connaissant bien les couloirs migratoires.

Ces éléments permettraient de revoir les mesures lorsque leurs effets aggravent les conditions de protection ou déplacent les besoins d'assistance vers des localités ne disposant pas de ressources suffisantes. Le partage d'informations doit préserver la sécurité des personnes et l'indépendance de l'action humanitaire.

Consolider le financement des territoires d'accueil

Les programmes de coopération devraient offrir aux administrations locales et aux organisations d'accueil un financement permettant de planifier les services et de maintenir les équipes au-delà de la réponse initiale. L'investissement doit profiter tant aux personnes déplacées qu'aux communautés d'accueil, en accordant une attention particulière aux services partagés et aux opportunités d'insertion économique. L'expérience de certaines ONG locales et internationales fournit une base permettant de relier la prise en charge nutritionnelle aux moyens de subsistance et à la médiation communautaire. Son adaptation à d'autres contextes nécessite de prendre en compte les capacités locales et les obstacles d'accès qui touchent les femmes, les mineurs et les personnes ayant des besoins spécifiques.

Subordonner tout retour à des conditions vérifiables de réintégration territoriale

L'Union européenne est appelée à subordonner tout retour vers le Sahel à une évaluation indépendante et contradictoire des conditions de sécurité, de logement, d'emploi, d'accès aux services et aux documents d'identité. Les accords de réadmission et les programmes de retour volontaire devraient inclure un suivi post-retour, des mécanismes de plainte accessibles et la participation des associations de rapatriés. Aucun retour ne devrait être soutenu vers des zones de conflit ou des territoires dépourvus de capacité locale de réintégration.

Assurer la continuité de la mobilité régionale et rendre les voies régulières accessibles

L'Union européenne devrait veiller à ce que ses accords migratoires ne compromettent pas la mobilité intrarégionale, la protection consulaire et les activités économiques transfrontalières des pays du Sahel et de leurs voisins. Elle est invitée à soutenir la clarté documentaire, la reconnaissance des qualifications et la circulation des travailleurs et des commerçants, y compris après le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO. En parallèle, elle devrait développer des voies légales accessibles, prévisibles et adossées à la demande de main-d'œuvre, notamment par des partenariats de talents et une mobilité professionnelle encadrée.

8. Conclusion

Les questions abordées lors de l'atelier montrent l'interdépendance entre la reconfiguration des itinéraires, la capacité d'accueil et les conditions de retour. Une intervention sur l'un de ces domaines a des répercussions sur les autres, en particulier lorsque les responsabilités sont transférées entre des territoires aux ressources et capacités institutionnelles inégales. Une coopération axée sur les résultats aux frontières peut difficilement rendre compte de cette relation.

Renforcer la participation sahélienne implique que ses priorités influencent la négociation, le financement et l'évaluation des accords. L'accueil au sein de la région, la continuité des mobilités professionnelles et la réintégration nécessitent des engagements budgétaires et des capacités institutionnelles pour les soutenir. Cela exige également un effort accru de financement interne de la part des États africains et un soutien européen prévisible.

Nous remercions sincèrement les participants à l'atelier, ainsi que les institutions qu'ils représentent, pour le temps consacré à ce processus et pour leurs précieuses contributions à la révision de ce Policy Paper.



© Institut Espagnol d'Analyse Migratoire (IEAM). Tous droits réservés.

Toute reproduction, diffusion ou usage commercial de ce document nécessite une autorisation préalable des éditeurs.

Référence recommandée :

ÉQUIPE DE RECHERCHE DE L'IEAM (2026), « Mobilités au Sahel : recomposition des itinéraires migratoires et coopération avec l'Europe », Policy Paper 6/2026, Institut espagnol d'analyse migratoire (IEAM).